

MARI ALCOOLIQUE, COMMENT ME COMPORTER AVEC SES ENFANTS ?

Par Profil supprimé Postée le 17/01/2015 10:43

j'ai posté plusieurs messages sur le forum pour l'entourage, (sortir de l'enfer) et j'ai une question qui me tracasse beaucoup : mon compagnon, alcoolique depuis très longtemps, a 2 enfants d'un 1er mariage, 2 fils adultes qui habitent loin de chez nous ; on les voit très peu mais père et fils s'appellent souvent; ils savent que leur père boit beaucoup, mais je pense qu'ils ne veulent pas se dire qu'il est alcoolique dépendant, donc malade...

- je n'ai pas l'occasion de parler avec eux, on se voit trop peu, que dois-je faire avec eux ?

- j'aimerais bien parler de cela avec le fils aîné (il a la quarantaine), dois-je le faire ?

mon compagnon s'arrange toujours pour que je n'ai pas l'occasion de parler avec eux, et s'il m'arrive de parler un peu, il me soupçonne d'avoir de mauvaises intentions...

Mise en ligne le 19/01/2015

Bonjour,

Nous comprenons que vous puissiez vouloir parler à ses enfants du problème d'alcool de leur père, cette situation venant générer de plus en plus de souffrance et d'impuissance. Cette décision ne peut que vous appartenir, et l'aide que nous pouvons vous apporter est de vous aider à prendre du recul afin d'identifier les éventuelles conséquences que cela pourrait avoir. Votre compagnon ne semblant pas trop vouloir que vous leur parliez, nous ne pouvons que nous questionner sur les répercussions négatives que cela pourrait avoir sur vos relations si vous deviez aborder ce sujet avec eux. Il s'agit de plus de bien identifier ce que vous pouvez attendre de ce dialogue, et de savoir en quoi cela aiderait plus votre mari s'ils étaient au courant qu'il est "alcoolique dépendant", sachant déjà qu'il boit beaucoup.

La solitude face à laquelle vous êtes pour tenter d'aider votre mari ne fait certainement que compliquer la situation, et vous avez du mal à saisir quelle conduite tenir pour l'aider au mieux. Il existe des centres de soins en addictologie où vous auriez la possibilité de réfléchir à tout cela, tout en étant soutenue, gratuitement et confidentiellement. Vous en avez eu connaissance notamment grâce au forum, et nous vous encourageons également à franchir le pas. Le fait que ce soit difficile est d'ailleurs peut-être lié à votre habitude de solitude, qu'il vous faudrait peut-être essayer de rompre. Nous vous indiquons ci-dessous les coordonnées des structures de votre département qui accueillent l'entourage des consommateurs.

Si ces propositions d'orientation ne devaient pas vous convenir, ou si vous préférez échanger autour de ces questions à distance, n'hésitez pas à nous recontacter. Vous pouvez le faire via le Chat (dans la colonne de droite de la page d'accueil de notre site internet), ou par téléphone au 0980.980.930, tous les jours de 8h à 2h (appel anonyme et non surtaxé).

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ANTENNE CSAPA 37 AMBOISE

Rue des ursulines
37400 AMBOISE

Tél : 02 47 47 91 91

Site web : www.chu-tours.fr/nos-services/

Secrétariat : Lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Accueil du public : Les mardi et vendredi sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée

CSAPA 37 TOURS-CENTRE

26, rue de Richelieu
37000 TOURS

Tél : 02 47 47 91 91

Site web : www.chu-tours.fr/

Accueil du public : Lundi au vendredi de 10h à 16h30

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi, notamment les mercredi.

Consultations à la maison des adolescents sur demande.

Substitution : Délivrance des traitements de substitution pour les patients suivis.

Service mobile : le lundi et vendredi de 9h à 17h. Les mercredis en semaines paires de 9h à 17h. sur rendez-vous

Secrétariat : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 13h à 16h30

[Voir la fiche détaillée](#)